

21 mai 2010

communiqué de presse

Assemblée générale ordinaire du 22 juin 2010

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de la Société sont invités à participer à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le :

Mardi 22 juin 2010 à 12 heures

Renaissance Parc Hôtel Trocadéro

55-59 avenue Raymond-Poincaré – 75116 Paris

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions valant avis de convocation a été publié au BALO du 14 mai 2010.

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la Société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Le groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône

Quatrième groupe autoroutier en Europe, le groupe Autoroutes Paris-Rhin-Rhône, filiale d'EIFFAGE, exploite 2 234 km d'autoroutes sur les 2 279 km de réseau en concession de l'État.

Axe de communication majeur en Europe, ce réseau compte plus de 20 milliards de kilomètres parcourus en 2009. Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe, hors activité de construction, a atteint 1 860 millions d'euros pour un résultat net de 349 millions d'euros en 2009. Le Groupe emploie près de 4 000 personnes.

www.aprr.com